

déjà travaillé l'année passée pour les projets et ont à nouveau postulé ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Oui, car j'ai inversé la tendance. Ces neuf asbl avaient déjà été subventionnées sur l'ancienne allocation budgétaire 33.01 pour des projets.

Mme Catherine Moureaux (PS).- S'agit-il de 27 projets de 9 asbl, ou de 27 asbl ? Ou s'agit-il de 9 projets émanant d'asbl qui avaient déjà été subventionnées ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Ce sont 27 projets, dont 9 de coopération internationale directe organisés par des asbl qui avaient déjà été subventionnées l'année passée. Posez-moi une question écrite pour que je puisse vous détailler tous les projets. Je n'ai pas tous les chiffres ici.

**L'AIDE AUX ASSOCIATIONS ACTIVES EN MATIERE DE SOUTIEN
AUX FEMMES EN SITUATION DE MARIAGES FORCES**

DE MME FATOUMATA SIDIBE

**A MME CELINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je reviens vers vous avec un sujet qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger.

Afin de procéder au suivi de terrain des politiques menées, j'ai récemment rencontré plusieurs associations membres du Réseau mariage et migration, actif dans la lutte contre le phénomène des mariages forcés et des violences liées à l'honneur ainsi que dans la protection et le suivi des victimes contraintes au mariage. Il me paraissait intéressant de faire un état des lieux actualisé de leurs vécus sur le terrain, de leurs difficultés et de leurs revendications. Il est important de voir comment cela se passe sur le terrain.

Les associations m'ont relayé un certain nombre de difficultés que je souhaiterais vous soumettre, afin que le Gouvernement puisse s'en saisir et continuer son action en cette matière d'une manière adéquate et ciblée au regard des besoins réels.

Il apparaît très clairement que le secteur associatif prenant en charge les victimes de mariages forcés se trouve régulièrement confronté à des difficultés importantes, que je vais vous détailler succinctement.

Il y a tout d'abord l'hébergement d'urgence, les structures existantes sont bien souvent destinées de prime abord à un public de victimes de violences familiales et intrafamiliales. Outre la pénurie de places d'accueil, les conditions d'accès à ces établissements leur sont dès lors régulièrement refusées ou, au minimum, sont tributaires de négociations ou arrangements amiables incertains et qui prennent beaucoup de temps.

Vu la pénurie de places dans les structures d'accueil d'urgence à Bruxelles et pour des raisons de sécurité, les associations sont souvent contraintes à de longs déplacements dans toute la Wallonie pour espérer y trouver une place d'accueil temporaire. Il arrive qu'après une prise de rendez-vous, la maison d'accueil rechigne à héberger la victime pour plusieurs raisons :

- soit par manque de places ;

- soit parce que la maison d'accueil a peur des représailles quand elle se rend compte que la victime est en danger ;

- soit parce que la victime n'a pas porté plainte ;

- soit parce qu'après l'entretien, la structure d'accueil se rend compte que la victime ne se sentira pas bien dans son centre ;

- soit parce le phénomène des mariages forcés est minimisé et mal connu.

Une piste que le réseau utilise est celle des auberges de jeunesse.

Il est d'ailleurs très interpellant voire inacceptable que l'une des solutions à ce manque de places d'hébergement d'urgence soit l'hébergement aux domiciles privés de personnes bénévoles dont des membres du réseau. La mise en lien avec la police est systématique.

Une demande du secteur est la création d'une structure d'accueil spécifique avec adresse secrète. Pour rappel, en octobre 2010, j'ai déposé une proposition de résolution visant à créer des structures d'accueil spécifiques pour l'accompagnement des victimes de mariages forcés, contraints ou subis. Elle avait été rejetée car jugée prématurée par rapport au tempo et à la résolution votée précédemment. Le ministre de l'époque, M. Emir Kir, avait alors proposé de laisser le plan se poursuivre, d'avoir un moment d'évaluation et d'attendre que le secteur puisse se positionner à ce sujet.

Concernant l'information et le soutien de première ligne, une ligne téléphonique existe depuis plusieurs années. La permanence se fait grâce au réseau qui se partage les plages horaires de cette ligne d'écoute téléphonique. Cela rend difficile l'ouverture de la ligne les week-ends. Il semblerait d'ailleurs que le vendredi soit un jour où on note une augmentation des appels téléphoniques.

Des informations sont aussi distribuées automatiquement dans les communes, ce qui constitue un moyen de diffusion très important. Un dépliant général d'informations est publié sous le nom « Temps des vacances : temps de mariage ? ». Celui-ci date de plusieurs années maintenant et a été réédité à plusieurs reprises. Il serait temps de l'actualiser.

Enfin, concernant les procédures de suivi et les liaisons entre le réseau et les maisons d'accueil, les associations du réseau ont fait état de difficultés à obtenir des informations de suivi des jeunes femmes, permettant de continuer à les protéger.

Une réflexion est-elle en cours concernant la création sur le territoire bruxellois d'un lieu à l'adresse tenue secrète, destiné à l'hébergement d'urgence de ces publics ?

En matière d'hébergement, avez-vous des exemples de bonnes pratiques dans d'autres pays européens ?

Les conditions d'accueil sont très contraignantes. Pourrait-on imaginer qu'elles le soient moins, notamment en termes d'absence de procès-verbal ?

Quelles sont vos propositions de solutions afin d'aider ces réseaux à communiquer plus massivement et de leur donner les moyens d'étendre leur offre d'aide téléphonique, notamment le week-end ?

La brochure « Temps des vacances : temps de mariage ? » a-t-elle été actualisée ? De nouvelles campagnes sont-elles en cours en cette veille de vacances ?

Enfin, la Commission communautaire française pourrait-elle jouer un rôle actif dans la centralisation des données de suivi, afin de coordonner plus efficacement les actions des structures d'accueil qui prennent successivement en charge ces victimes de mariage subi ou contraint ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Madame Sidibé, comme vous l'indiquez, le mariage forcé constitue une forme de violence dans un cadre familial. Même s'il n'est pas assimilable aux violences conjugales *stricto sensu*, toute une série de caractéristiques et de processus sont semblables.

La thématique des mariages forcés est souvent interconnectée avec toute une série de violences conjugales subies ou à venir. Il existe une partie non négligeable de victimes qui ont déjà connu un mariage forcé préalable. C'est au moment où les coups apparaissent qu'elles arrivent à sortir de la situation et à dénoncer le mariage forcé dont elles ont fait l'objet.

Vous pointez différentes difficultés rencontrées par le secteur de la prise en charge. Concernant l'offre d'accueil avec adresse anonyme, j'ai émis le même constat que vous en 2014. L'offre de places était insuffisante. Vous savez qu'une nouvelle maison pour femmes victimes de violence conjugale et intrafamiliale avec adresse anonyme a vu le jour avec 25 places complémentaires. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Les maisons d'accueil avec adresse anonyme ne sont pas les seules à accueillir les femmes en rupture de lien. Les principales causes de leur hébergement en maison d'accueil sont par ordre décroissant la perte de logement et les problèmes de couple avec ou sans violence. Ces données sont extraites de la dernière édition 2017 du rapport de La Strada intitulé « Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence et les maisons d'accueil bruxelloises ».

Si je cite le rapport de La Strada, c'est parce que je voudrais rectifier certaines données de votre question. Nous n'enregistrons pas une migration des victimes de mariage forcé vers des centres d'accueil wallons. Par contre, nous savons qu'au niveau du public féminin résidant dans les maisons d'accueil bruxelloises, 14,2 % viennent de Wallonie - je pense que là, il y a une petite erreur d'interprétation - et 9,3 % de Flandre, ce qui laisse présumer un mouvement inverse à celui que vous dénoncez.

Je conviens néanmoins avec vous que nous ne devons pas cesser de créer de nouvelles places et c'est pourquoi une nouvelle maison d'accueil en monoparentalité va voir le jour en Région bruxelloise.

Quant à la question des conditions d'accès et d'accueil qui constitueraient un filtre, il me semble que ce que vous dénoncez ne correspond pas à ce qui nous est rapporté par le secteur des maisons d'accueil ni, et il est important de le souligner, par les services d'inspection de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune qui vérifient ce type d'informations. Dans les maisons avec adresse anonyme, la crainte de représailles n'a jamais été un facteur de refus d'hébergement. Si j'en juge par le nombre de victimes de violences intrafamiliales hébergées dans les autres maisons d'accueil, cela ne semble pas davantage jouer un rôle pour l'ensemble du secteur.

Enfin, le dispositif de l'article 13bis que j'ai fait adopter sous ma casquette de ministre du Logement à la Région prévoit la réservation d'un quota de logements sociaux disponibles aux victimes à la sortie d'une prise en charge en maison d'accueil. Après plus d'une année d'existence, ce dispositif semble très bien fonctionner.

La philosophie de l'accueil que je défends est celle de l'inconditionnalité et de l'accès garanti. C'est pourquoi, si des refus devaient intervenir de manière discriminante, je serais la première à exiger que ce soit rectifié et corrigé.

Préalablement aux réponses qu'appelle la suite de vos questions, je me permets d'attirer votre attention sur deux éléments. D'une part, la thématique relative aux mariages forcés relève de compétences qui dépendent du niveau fédéral, mais aussi des Régions et des Communautés. Cette thématique fait donc l'objet d'une attention spécifique dans le cadre des deux plans : le Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre, adopté par toutes ces entités au niveau fédéral, et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes intrafamiliales, conjointement adopté par la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Les mesures et actions envisagées dans le cadre du plan intrafrancophone, qui sont coordonnées par un comité de pilotage, impliquent de nombreux partenaires. Ce comité de pilotage a mis sur pied un groupe de travail, lequel s'est réuni en présence des différents acteurs de terrain, dont le Réseau mariage et migration, le 2 février 2016 et le 2 février 2017. Une prochaine réunion de ce groupe de travail est prévue à l'été prochain ; un Doodle vient même d'être rempli à ce sujet par mon cabinet et mon administration.

D'ores et déjà, je puis vous annoncer que les mesures suivantes sont en cours d'examen au sein du groupe de travail :

- une relance de la campagne Envie d'aimer, qui dirige les victimes concernées vers la ligne téléphonique du Réseau mariage et migration. Un financement conjoint avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est prévu à cet effet ;
- la mise en œuvre d'un protocole d'intervention entre les acteurs de terrain visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur. Outre la Commission communautaire française, le secteur de l'Aide à la jeunesse, qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera aussi amené à collaborer à l'établissement de ce protocole et assistera dès lors à la réunion précitée du groupe de travail qui se tiendra cet été ;
- la méthodologie de collecte des données de recensement des cas de mariages forcés tentés ou conclus, ainsi que des données de suivi, dépend évidemment aussi de la collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse. Le groupe de travail de cet été permettra donc de nous focaliser réellement sur la méthodologie en cours d'examen.

(Applaudissements sur les bancs des groupes cdH et DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je n'ai pas cité de chiffres dans mon interpellation. J'ai indiqué que, sur le terrain, les associations éprouvaient beaucoup de difficultés en matière d'accompagnement des femmes victimes de mariages forcés. Souvent, pour des raisons de sécurité, elles doivent s'adresser à la Région wallonne, où les démarches sont très compliquées.

C.R. N° 49 (2016-2017)

Les victimes doivent parfois produire un procès-verbal pour être prises en charge. Les craintes de représailles sont également fort présentes.

Est-il normal que des bénévoles et des associations doivent accueillir chez eux des personnes en recherche d'un logement ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous demande de me communiquer précisément par écrit les coordonnées des associations qui vous signalent un manque de places d'accueil pour les victimes de mariages forcés. Si, malgré le nombre de maisons d'accueil et les 25 places complémentaires, il manque encore de places, j'étudierai les mesures à prendre.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je reviendrai devant vous avec ces informations. Je vous demande de consacrer un Jeudi de l'hémicycle à ce dossier, en présence des représentants du secteur. Il y a longtemps que cette question n'a pas été abordée dans ce Parlement.

Mme Céline Fremault, ministre.- C'est la raison pour laquelle je vous demande cette liste.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous poserai une question écrite et je vous suggère de vous référer au secteur associatif que, pour ma part, j'ai longuement rencontré.

Mme Céline Fremault, ministre.- Madame Sidibé, je ne pense pas éviter de rencontrer le secteur associatif. Si c'était le cas, je n'aurais pas ouvert de nombreuses maisons d'accueil, ni mis en place l'article 13 bis en matière de logement social, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent.

Afin d'étayer vos propos, je vous demande de me communiquer une liste de personnes en mesure de m'apporter des témoignages selon lesquels elles hébergeraient, chez elles, des personnes victimes de mariages forcés. Je consulterai alors les associations et je prendrai personnellement contact avec les personnes concernées afin de déterminer quelles suites apporter.

Je vous confirme que, depuis trois ans, jamais autant de places n'ont été ouvertes en maisons d'accueil pour des femmes. Songez à la deuxième maison pour les victimes avec adresse secrète, à la maison monoparentale, et à tout le travail effectué avec des personnes sans papiers.

Je vous demande donc d'étayer vos propos et j'assurerai le suivi qui s'impose.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je m'y emploierai, Madame la ministre, avec d'autant plus de plaisir que je serais vraiment heureuse qu'un relais soit pris. Encore une fois, je reconnais que de nombreuses choses ont été faites et que cette thématique vous tient à cœur depuis longtemps. Ma question porte sur le public spécifique des victimes de mariages forcés ou contraints et j'apporterai les précisions demandées. Nous verrons ensuite comment faire progresser cette thématique.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous répète que mon cabinet rencontre très régulièrement le secteur et que je n'ai jamais recueilli d'informations de cet ordre. Si vous en disposez, je vous demande de me les transmettre avec précision.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous les transmettrai sans faute, Madame la ministre.

Mme la présidente.- Quant à moi, j'ai pris bonne note de votre souhait que soit organisé un Jeudi de l'hémicycle sur cette thématique afin de faire le point.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 11 h 12.

Membres du Parlement présents à la séance : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Michel Colson, Julie de Groote, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowitz, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Pierre Kompany, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Fatoumata Sidibé, Julien Uyttendaele et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Didier Gosuin et Céline Fremault.